



# KOUMAC DUAT'S FEST' 2022

## Règlement

### Article 1 : PRESENTATION GENERAL DU CHALLENGE

Le club cycliste de l'AS ENFER DU NORD organise le « KOUMAC DUAT'S FEST » le 13 et 14 août 2022 à Koumac sur le domaine du club équestre de « la Crinière ».

Ce challenge sera sportif mais également familial (proposition de randonnée équestre, parcours vtt et pédestre balisés, repas en commun ...)  
Il sera composé de 2 épreuves par temps cumulé.

- Le cross duathlon le samedi 13 août à 9 heures
- Le « bike and run » le dimanche 14 août à 9 heures

(Un participant a la possibilité de ne participer qu'à une de ces 2 épreuves).

Le classement du challenge se fera sur le cumul des 3 temps du binôme (temps duathlon coureur A + temps duathlon coureur B + temps « bike and run du binôme A+B)

Pour le classement du bike and run, une bonification temporelle sera octroyée aux équipes comportant une ou 2 féminines :

- Si binôme mixte : - 3 minutes
- Si binôme 100 % féminine : - 6 minutes

Cette bonification sera comptabilisée pour le classement du challenge.

A l'issue du duathlon et du bike and run une « animathlon » jeune (de 8 à 12 ans) sans classement sera proposée.

### Article 2 : L'Organisation

- Hébergement :

Pour les nuitées du samedi et dimanche soir, un hébergement vous sera proposé au centre d'hébergement de Koumac (litière fournie).

Un tarif préférentiel vous sera également accessible à l'hôtel « LE KAREMBAY » pour le vendredi et/ou le samedi.

- Repas :

Repas du samedi midi : Le club de la crinière vous proposera un repas buffet sur le site de la crinière.

Dîner du samedi soir : Une « pasta party » sera offerte au centre d'hébergement par le club à tous les participants au challenge.

Petit déjeuner : L'organisation ne gèrera pas le petit déjeuner.

Repas du dimanche midi : Le club de l'as EDN vous proposera un repas buffet sur le site de la crinière.

### Article 3 : Tarifs

Duathlon licencié FF TRI : 1500 cfp

Duathlon non licencié FF TRI : 2000 cfp

Bike and run : 1000 cfp / pers (Licenciés et non licenciés)

Nuitée : 1500 cfp / pers (litière fournie)

Repas du samedi midi : 1500 cfp / pers / 750 cfp enfants

Pasta party du samedi soir : Gratuit pour les participants au challenge complet et 500 cfp / pers

Repas du dimanche midi : 1500 cfp / pers / 750 cfp enfants

Duathlon jeune : Gratuit

Run and Bike jeune : Gratuit

### Article 4 : Le duathlon

- Descriptif

Le duathlon est un cross duathlon. Cette épreuve sera coefficientée de 1.5 pour la coupe de triathlon de NC.

Pour l'épreuve cycliste seuls les vtt musculaires seront acceptés.

Le 1<sup>er</sup> parcours pédestre de 4.5 km sera de type « trail » avec 180 m de D+.

Le parcours cycliste sera de 18 km avec 300 m de D+ et sera de type VTT cross-country (technique mais accessible à tous)

Le 2e parcours pédestre sera identique au premier.

- Equipe

Possibilité de faire le cross duathlon en équipe de 2 (1 coureur + 1 cycliste). Néanmoins, même s'ils participent également au « run and bike » ces participants ne seront pas comptabilisés pour le challenge.

- Accès à l'épreuve

Les participants seront convoqués pour l'émargement le samedi 13 mai à 7h30. L'accès au parc à vélo sera possible à partir de 8h00. Les participants devront se présenter à l'entrée du parc à vélo avec leur casque attaché sur la tête et leur dossard visible.

Le briefing sera effectué à 8h45 et le départ sera donné à 9h00.

- Classement

Seront récompensées les catégories suivantes :

3 premiers juniors (hommes/femmes)

3 premiers séniors (hommes/femmes)

3 premiers master 1 (40 à 49 ans) (hommes/femmes)

3 premiers master 2 (50 à 59 ans) (hommes/femmes)

3 premiers master 3 (+ 60ans) (hommes/femmes)

1 ère équipe (Femme, Mixte, Homme)

#### **Article 5: Le Bike and run**

- Descriptif

Cette épreuve sera un run and bike en milieu naturel de 12 km avec 50m de D+. Elle ne comptera pas pour le classement de la coupe de triathlon de N-C.

Le temps du dernier binôme franchissant la ligne d'arrivée définira le temps de l'équipe.

Seuls les vtt musculaires seront acceptés.

Le binôme partira en même temps et arrivera en même temps.

La distance entre le coureur et le cycliste devra être inférieure à 5 mètres durant tout le parcours. Des zones de regroupement (contrôles) des binômes seront mise en place.

Les binômes s'organiseront comme ils le souhaitent pour la rotation « bike and run », et le cycliste devra obligatoirement être équipé d'un casque. De ce fait les 2 coéquipiers partiront avec chacun leur casque attaché sur la tête. Il est strictement interdit de monter à 2 sur le vélo !

- Accès à l'épreuve

Les participants seront convoqués pour l'émargement le Dimanche 16 Mai à 8h00. Les participants devront se présenter avec leur casque attaché sur la tête et leur dossard visible et le vélo de l'équipe.

Le briefing sera effectué à 8h45 et le départ sera donné à 9h00.

- Classement

Seront récompensées les catégories suivantes :

3 premières équipes scratch (voir bonification pour les féminines)

#### **Article 6 : Les « animathlons »**

L'organisateur souhaite proposer aux plus jeunes (8 à 12 ans) 2 courses qui se feront autour du site « Départ/Arrivée » :

- Un duathlon le samedi 15 Mai vers 15 heures
- Un bike and run le Dimanche 16 Mai à la suite de l'épreuve des adultes

Les distances :

- Duathlon : CAP1 : 500 m + VTT : 1km500 + CAP 2 : 300 m
- Le bike and run : 1 500 m

Le règlement appliqué pour les 2 courses est le même que celui des épreuves pour adultes.

Aucun classement ne sera effectué, néanmoins l'organisateur proposera des récompenses aux enfants.

#### **Article 7 : ACCEPTATION**

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte sans réserve les clauses dans son intégralité et accepte les risques liés à la pratique du duathlon et du bike and run.

L'organisateur peut réviser et mettre à jour le **Règlement** à tout moment. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées par la publication d'une version révisée des présentes. En cas de modification importante du Règlement, l'organisateur s'efforcera de prévenir l'inscrit par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur le formulaire d'inscription.

#### **Article 8 : INSCRIPTION :**

L'inscription aux épreuves, au logement et aux repas se fait exclusivement via la procédure d'inscription en ligne à partir du site INLIVE.NC

Aucune inscription sur place.

Les renseignements complémentaires sont possibles au 844409.

## **Article 9 : PARTICIPANTS**

La participation est ouverte à toutes et tous, licenciés et non licenciés.

**Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du Code du Sport français, la participation à une compétition sportive et, en particulier sous l'égide de la FF TRI, est subordonnée à la présentation impérative d'une :**

Pour les licenciés : Licence compétition FFTRI

Pour les non-licenciés : 1 CERTIFICAT MÉDICAL, comportant impérativement :

- Nom, prénom, date de naissance de l'inscrit (informations identiques à celles du dossier d'inscription) ;
- L'absence de non contre-indication à la pratique du triathlon (individuel), cyclisme et/ou course à pied en compétition (équipe) ;
- La date d'établissement du certificat médical (daté de moins d'un an au jour de l'épreuve) ;
- Le cachet et la signature du médecin ;

Nota : Pour les participants en équipe au duathlon les licences FFC et FFA seront acceptés en fonction du sport pratiqué. Pour le Bike and run seul la licence FF TRI compétition sera acceptée.

Une autorisation parentale sera à compléter sur INLIVE.NC pour les jeunes (8 à 12 ans)

## **Article 10 : DOSSARD**

Les licenciés se présenteront avec leur dossard pour les licenciés FF TRI, pour les autres, les dossards seront remis le jour de l'épreuve. Sur le duathlon ou sur le « Bike and run », il se portera sur l'avant du maillot (possibilité de le retourner en vélo)

## **Article 11 : Disqualification :**

Est considéré disqualifié tout contrevenant au règlement, notamment tout participant :

- Surpris en train de jeter volontairement des déchets dans le milieu naturel
- N'obéissant pas aux injonctions des bénévoles
- Ayant un comportement inadapté, irrespectueux, envers les bénévoles et toute personne impliquée au bon déroulement de l'épreuve
- Surpris à enfreindre le code de la route

**Les participants "Hors course" figurent en fin de classement sous la mention : DNF**

Est considéré "Hors course" tout participant ne se présentant pas à l'arrivée

Ces participants sont invités à se signaler à l'organisation

## **Article 12 : LUTTE ANTI-DOPAGE**

Le « koumac duat's fest » se déroule sous l'égide de la LCTRI. A ce titre, des contrôles anti-dopage peuvent être mis en place.

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout participant à qui il est demandé d'effectuer un contrôle antidopage doit se soumettre immédiatement à ce dit contrôle.

## **Article 13 : ASSURANCES**

**Responsabilité civile :** Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Ce contrat ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée (chronométrage faisant foi).

**Dommages corporels, assurance individuelle accident :** Conformément aux dispositions de l'article L321- 4 du Code du Sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve.

Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire une assurance individuelle accident auprès de l'assureur de leur choix.

**Dommage et responsabilité matérielle :** Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol ou de prise en charge par l'organisateur. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risque auprès de l'assureur de son choix.

## **Article 14 : DROIT A L'IMAGE**

Tout participant au « KOUMAC DUAT'S FEST » autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit ou ayants cause tels que les partenaires et médias, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités. Tout désaccord doit être signalé à l'organisateur par courrier avant l'épreuve.

L'organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

#### **Article 15 : RESPONSABILITE**

En cas d'infraction, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, mais en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le participant renonce à intenter toute action envers l'organisation, en vue d'obtenir réparation d'un dommage matériel ou corporel, de toute nature, dont il aurait pu être auteur ou victime dans le cadre de l'épreuve.

#### **Article 16 : MODIFICATION DES PARCOURS - ANNULATION DE L'EPREUVE**

Les parcours peuvent être modifiés par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou pour toutes autres raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation partiellement ou totalement en cas de force majeure.

#### **Article 17 : MATERIEL OBLIGATOIRE ET INTERDIT**

Le « Koumac duat's fest » se déroule sous l'égide de la ligue de Triathlon de Nouvelle-Calédonie. Les participants se conforment au règlement en vigueur de cette fédération. Le triathlète doit notamment porter un casque à coque rigide durant toute la durée de l'épreuve cycliste.

Chaque participant doit se présenter au départ avec un vélo en bon état de fonctionnement. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout participant dont le vélo serait en trop mauvais état et dont l'utilisation pourrait être jugée dangereuse (pneus usés, patins de freins usés, absence de bouchons de cintre...).

Chaque participant devra respecter scrupuleusement le code de la route sous peine d'exclusion immédiate de l'épreuve.

#### **Article 18 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (gels, papiers, emballages, plastiques ...) sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier les concurrents jetant volontairement leurs déchets.

#### **Article 19 : SECURITE COURSE**

L'organisation met en œuvre un certain nombre de dispositifs visuels visant à sécuriser le déroulement de l'épreuve. La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée, les participants doivent respecter le code de la route, les consignes de sécurité, obéir aux injonctions des commissaires et à celles des forces de l'ordre.

